



## Résolution 106 (1956)<sup>1</sup>

# Evènements en Europe centrale et orientale

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Consciente du fait qu'aucune tyrannie ne peut durer indéfiniment ;

Reconnaissant que l'esprit humain triomphera toujours de l'oppression;

Profondément émue par la tragédie humaine dont l'Europe centrale et orientale est actuellement le théâtre,

Exprime en ce jour du 25 octobre 1956 son admiration et sa sympathie pour tous ceux qui, en ce moment même, souffrent et donnent leur vie pour que ne s'éteigne pas le flambeau de la liberté.

---

1. (voir [Doc. 578](#), proposition de résolution présentée par Sir James Hutchison et plusieurs de ses collègues, et approuvée par la commission spéciale chargée de veiller aux intérêts des Nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe). Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 27<sup>e</sup> séance, le 25 octobre 1956

